

LES ENFANTS DU DEVOIR D'OYONNAX

Guide du Fonctionnement - Édition Mai 2026

L'Association « les ENFANTS du DEVOIR d'OYONNAX » met en place ce GUIDE du FONCTIONNEMENT. Celui-ci constitue un document d'application pratique du Règlement Intérieur, sans contenir aucune disposition contraire.

Ce Guide du Fonctionnement est révisé à chaque début de saison sportive.

Il contient :

- Les modalités et les formalités d'inscription,
- Les tarifs de remboursements de frais,
- Les dispositions relatives aux stages d'entraînement et d'animation,
- Le fonctionnement du Clubhouse,
- Les dispositions relatives à la Boutique interne.

1/ INSCRIPTION :

L'inscription pour chaque adhérent comprend l'adhésion, les frais de dossiers, le droit à l'enseignement et la licence-assurance de la FFGym. Ceci est obligatoire pour tous. La validité couvre du 1^{er} septembre au 31 août. Le remboursement partiel est possible selon les critères du Règlement Intérieur.

L'Association exerce ses activités dans le champ social & solidaire.

La Licence de la Fédération Française de Gymnastique :

- Est obligatoire pour chaque adhérent.
- Est un titre d'appartenance à la FFGym, fédération délégataire de l'Etat et confère à son titulaire des droits et l'assujettit à des obligations :
 - Accès aux activités fédérales dans les conditions et limites fixés par les règlements.
 - Respect de règlements fédéraux.

Licence & Assurance :

Grâce à la Licence-Assurance, l'Association se prémunie contre le risque d'une responsabilité civile et pénale pour le cas où l'un de ses adhérents en soit dépourvu. Elle permet au licencié de bénéficier d'une couverture personnelle adaptée à sa pratique et en harmonie avec le système des assurances fédérales. Si vous ne possédez pas d'adresse-mail, vous devrez nous remettre le coupon du formulaire FFGym assurance complété et signé.

Médical :

La délivrance de la licence-assurance FFGym est assujettie à l'adjonction d'un questionnaire médical d'aptitude à la pratique des activités gymniques établi par le médecin de votre choix.

Droit d'Entrée Familial :

Il est perçu la première année d'inscription. Il s'élève à 27 € quel que soit le nombre des membres de la famille.

2/ TARIFS de REMBOURSEMENT de FRAIS : le coupon

L'association peut missionner des membres actifs ou/et des représentants de membres actifs pour représenter l'Association à l'occasion de réunions, de formations ou bien de compétitions.

3/ STAGES :

L'association organise différents stages de week-end ou bien lors des vacances :

- pour les membres actifs en préparation aux compétitions ;
- pour les membres actifs
- pour ;

4/ CLUBHOUSE :

Le Clubhouse est l'ensemble du local adjacent à la salle spécialisée du Hall des Sports.

Il porte le nom d'un ancien Président Robert CARLOD. Il est le siège social de l'Association. Il est composé d'un lieu d'accueil et d'administration, d'une salle de réunion, d'une cuisine avec réserve, d'une salle multi-activités, d'un vestiaire avec douche, de trois WC, d'un sauna, d'un local de stockage, et d'un ensemble de bureaux.

La vocation du Clubhouse est d'accueillir :

- Les adhérents, les visiteurs et les familles, et les partenaires,
- Les réunions techniques et administratives,
- Les Assemblées générales, les séances de formations,
- Les réceptions protocolaires,
- Les moments de convivialités.

La diversité des usages impose un strict respect des lieux et des équipements par les utilisateurs. La mise à disposition est exercée par le Comité de Direction, sous le contrôle du Responsable désigné.

Les usagers sont strictement tenus de faire le ménage après chaque utilisation.

5/ BOUTIQUE INTERNE :

L'Association offre à ses membres actifs l'opportunité d'acquérir des vêtements techniques & spécifiques à la pratique des expressions gymniques proposées parmi les activités qu'elle organise.

Les articles sont aux couleurs de l'Association et sélectionnés par le Comité de Direction. Les tarifs sont étudiés et validés par le Comité de Direction.

Un catalogue des articles proposés à la vente est mis en ligne sur le site web du Club.

Le Club peut organiser une ou plusieurs fois par an des ventes de déstockage et des braderies.

Fait à Oyonnax, le : _____

Pour l'association « Les Enfants du Devoir d'Oyonnax »

Le Président : _____

La Secrétaire : _____